

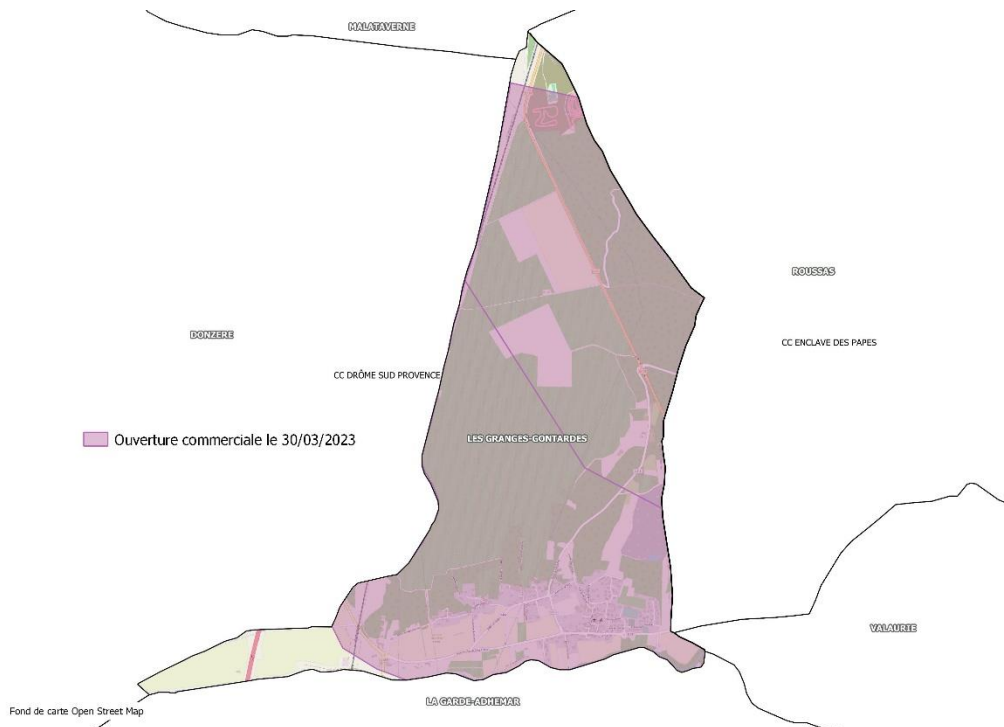
Communiqué de presse
Alixan, le 4 avril 2023

La fibre est arrivée sur la commune des Granges-Gontardes !

La commercialisation des services sur fibre optique a démarré le 30 mars 2023 sur la commune des Granges-Gontardes. Au total, 540 nouveaux foyers peuvent dès à présent profiter du très haut débit sur fibre optique grâce au déploiement du réseau public Ardèche Drôme Numérique (ADN) et à l'engagement des collectivités (la Communauté de communes Drôme Sud Provence, le Département de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et l'Europe- FEDER), avec la participation d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau.

10 opérateurs sont disponibles sur le réseau ADN et proposent des offres à très haut débit sur fibre optique : Bouygues Télécom, Coriolis, Free, Knet, NordNet, Orange, Ozone, Rézine, SFR et Vidéo Futur.

LE SECTEUR CONCERNÉ



Les habitants peuvent tester leur éligibilité à la fibre en renseignant leur adresse postale sur le site d'Ardèche Drôme Numérique « A quand la fibre chez moi ? » :
<https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

UN PROJET PORTÉ PAR
VOS COLLECTIVITÉS

CCDSP
Communauté de communes
Drôme Sud Provence

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

- LA
D R Ô
M E -
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE

Plan France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



LEUROPÉ S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes



ET LA PARTICIPATION DE

ADTiM FTTH

! Attention : à l'ouverture commerciale d'un secteur, tous les foyers peuvent ne pas être encore éligibles à la fibre optique. Plusieurs raisons possibles :

- des travaux doivent encore être réalisés pour **déployer la fibre en domaine privé**, dans les immeubles, les lotissements privés ou sur les façades d'immeuble ; une intervention qui nécessite la signature d'une convention avec les copropriétaires ou syndics de propriété.
- ADN doit débloquer une situation complexe (refus de conventionnement, autorisations en attente, attente de coordinations de travaux avec un tiers...).

RACCORDEMENT GRATUIT

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement du foyer ou du local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local.

Le raccordement du logement est **pris en charge par vos collectivités et l'Etat** dans le cadre du plan de financement du réseau public ADN. **Vous ne payez donc que votre abonnement !**

**LA FIBRE POUR TOUS, UN GRAND PROJET, UN SUCCÈS COMMERCIAL !
+ de 42 850 foyers raccordés sur le réseau public ADN !**

POUR TOUTE QUESTION, LES FOYERS PEUVENT :

- Consulter la Foire aux Questions d'ADN :
<https://www.ardechedromenumerique.fr/faq>
- Contacter la hotline d'ADTIM FTTH

04 82 48 00 18
PRIX D'UN APPEL LOCAL

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H À 20H

CONTACT PRESSE

Thany LONCHAMP – communication@sm-adn.fr – 04 82 30 40 03

SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'ADN SUR LES RESEAUX SOCIAUX



[@adn0726](https://twitter.com/adn0726)



<https://www.facebook.com/ardechedromenumerique>



[@adn0726](https://www.instagram.com/adn0726)



https://www.youtube.com/channel/UC_JEzIOI9ISGkaHoWzOtFsg

UN PROJET PORTÉ PAR
VOS COLLECTIVITÉS

CCDSP
Communauté de communes
Drôme Sud Provence

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

- LA
D R Ô
M E -
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE

Plan France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



LEUROPÉ EN
REGION
Auvergne-Rhône-Alpes
2014-2020



ET LA PARTICIPATION DE

ADTIM FTTH